



# PAR HÔTELLERIE

Pilote : Michel HABERER



# POURQUOI UN PAR HÔTELLERIE ?

## Sinistralité nationale et régionale

Les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ont plus de risques d'être victimes d'un accident du travail que la moyenne des autres salariés :

En 2016 dans le secteur de l'hôtellerie, 38.2 accidents du travail pour 1000 salariés ont été recensés alors que la moyenne nationale s'établit à 33.8.

Les chutes, les glissades, les manutentions manuelles et les outils à mains comptent parmi les principales causes d'accident.

Sinistralité sur 2015-2016-2017 en Alsace Moselle:

- 829 AT
- 80 MP
- Dépenses : 3 659 269 €.

## Le secteur d'activité en Alsace Moselle

719 établissements et 6 932 salariés.

**Code risque 553 AC** Restaurants, cafés tabac, hôtels avec ou sans restaurant.



# EN QUOI CONSISTE L'ACTION ?

De 2019 à 2022

Suivre 10 % des établissements régionaux ayant la plus forte sinistralité soit:

- 72 établissements
- 24 % des salariés du secteur régional
- 51 % des coûts AT MP régionaux liés à ce secteur d'activité

En 2022, l'objectif est que 50 % d'entre eux (36 SE) aient mené à son terme la démarche suivante :

- La SE identifie ses risques principaux
- La SE élabore un plan d'action
- La SE a à minima mis en place des mesures de prévention visant à réduire le risque principal identifié dans l'établissement.

*La prévention du risque TMS pour le personnel d'étage constitue un socle de prévention*

- Réalisation d'un état des lieux : activités, projets de rénovation, présence d'un DU, référent sécurité, analyse des AT, risques spécifiques hôtellerie-restauration (manutentions, chutes, flux...), accueil des nouveaux, compétences....



## EN QUOI CONSISTE L'ACTION ?

➤ Constitution d'une offre de service :

- Site internet CARSAT Alsace – Moselle

<https://www.carsat-alsacemoselle.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/par-secteur-dactivite-1/hotellerie---restauration.html>

- Boîte à outils :

- ED 6314





## EN QUOI CONSISTE L'ACTION ?

- OIRA « Hôtellerie restauration » à disposition des sections d'établissements n'ayant pas évalué leurs risques professionnels.  
<https://www.youtube.com/watch?v=fUtkrJKkdYs>
- Formation « Essentiel en un jour Hôtellerie - Restauration » proposée à partir du 2ème semestre 2019
  - Dates des formations :  
<https://www.carsat-alsacemoselle.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/notre-offre-de-formation.html>
  - Fiche programme de formation:  
<https://www.carsat-alsacemoselle.fr/files/live/sites/carsat-alsacemoselle/files/pdf/entreprises/fiches%20formation/hotellerie-restauration-essentiel-en-un-jour.pdf>
- Liste indicative de fournisseurs (outil interne)

# AIDES FINANCIÈRES



« **Hôtel +** » : une aide financière pour prévenir les risques liés à la mise en propreté des chambres

« **Stop Essuyage** » : une aide financière pour éviter les risques de l'essuyage à la main

« **TMS Pros Diagnostic** » : une aide pour financer la formation, l'évaluation et la mise en place d'un plan d'actions contre les risques de TMS.

« **TMS Pros Action** » : une aide pour agir durablement contre les TMS

**CNO** liée aux activités de restauration traditionnelle et hôtellerie (valable jusqu'au 30 août 2019)

<https://www.carsat-alsacemoselle.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/les-incitations-financieres/les-subventions-prevention-tpe.html>



## SUBVENTION PRÉVENTION TPE **HÔTEL +** **PACK 1**

- minimum 10 lèves lits à énergie autonome ou électrique et 10 dispositifs de houssage et dé houssage des couettes avec formation à leur utilisation

et en option :

- Chariot d'étages
- Chariot à fond mobile
- Nettoyeur vapeur
- Tablette avec logiciel de gestion mutualisée du travail (plateforme de gestion des tâches et de management des équipes)



## SUBVENTION PRÉVENTION TPE **HÔTEL +** **PACK 2**

- minimum 5 nettoyeurs vapeur avec formation à leur utilisation

et en option :

- Chariot d'étages
- Chariot à fond mobile
- Dispositif de houssage /dé houssage des couettes
- Tablette avec logiciel de gestion mutualisée du travail (plateforme de gestion des tâches et de management des équipes)



## **SUBVENTION PRÉVENTION TPE STOP ESSUYAGE**

- Financement d'un ou plusieurs ensembles « osmoseur et lave-verres équipé de trois paniers »

et en option :

- un adoucisseur (maximum un par ensemble)
- de paniers supplémentaires
- d'un dispositif antibuée
- d'un socle de rehausse pour le lave-verres
- d'une table relevable pour déposer les paniers



**Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher du Service Prévention de la CARSAT Alsace-Moselle :**

**Pilote : Michel HABERER**

**Tél. 03 88 14 33 74**  
**[michel.haberer@carsat-am.fr](mailto:michel.haberer@carsat-am.fr)**

**Contact entreprise 57**

**Tél. 03 87 66 86 22**

**Contact entreprise 67**

**Tél. 03 88 14 33 80**

**Contact entreprise 68**

**Tél. 03 69 45 10 12**